

AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT 1548-M

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2024, le conseil a adopté le Règlement 1548-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025.

L'objet de ce règlement est de fixer les tarifs pour les biens et services offerts par la Ville de La Prairie, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 19 décembre 2024



Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques